

N° 3811

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 12 octobre 2011.

**AVIS**

PRÉSENTÉ

AU NOM DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES SUR LE PROJET DE LOI *de finances pour 2012*

**TOME VII**

**VILLE ET LOGEMENT**

**PRÉVENTION DE L'EXCLUSION ET  
INSERTION DES PERSONNES VULNÉRABLES**

Par M. Étienne PINTE, Député.

... / ...

● *Action « Prévention de l'exclusion »*

Dotée de 57,08 millions d'euros, cette action finance des aides sociales et des mesures d'accès au droit.

**Les crédits en faveur des gens du voyage** couvrent principalement le fonctionnement des aires d'accueil, qui sont cofinancées à parité par la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) sur la base d'un montant forfaitaire par nombre de places. Sont aussi financées des actions d'accès aux droits, de scolarisation ou de formations en direction des gens du voyage. Au total, 15,08 millions d'euros de crédits sont prévus dans le projet de loi de finances pour 2012, **en régression sensible** par rapport à la loi de finances pour 2011 (18,2 millions). Ce niveau sera vraisemblablement dépassé car les dotations prévues ne couvrent même pas le coût des aires d'accueil constaté en 2010 (16,8 millions d'euros).